



MINISTÈRE DE LA COMMUNICATION

MINISTRY OF COMMUNICATION

COMMUNICATION GOUVERNEMENTALE

SUR LES

REVENDEICATIONS FORMULEES PAR LES

ENSEIGNANTS DU SECONDAIRE

PROPOS DU MINISTRE DE LA COMMUNICATION,
PORTE-PAROLE DU GOUVERNEMENT

Yaoundé, 10 mars 2022

Madame le Ministre des Enseignements Secondaires ;

Monsieur le Ministre de l'Éducation de Base ;

Monsieur le Ministre des Finances ;

Monsieur le Ministre de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative ;

Mesdames et Messieurs les Professionnels des Médias ;

Mesdames, Messieurs,

Je vous remercie d'avoir répondu à mon invitation à ce point de presse, centré sur les revendications formulées par certains enseignants depuis quelque temps, à la suite d'un mouvement de grève, qui a provoqué des interruptions dans le déroulement normal des cours, dans certains établissements scolaires de notre pays.

Je me félicite à cet effet, de la présence ici de plusieurs membres du Gouvernement, dont Monsieur MOTAZE Louis Paul, Ministre des Finances, Madame Pauline NALOVA Lyonga, Ministre des Enseignements Secondaires, Monsieur ETOUNDI NGOA Laurent Serge, Ministre de l'Éducation de Base, Monsieur LE Joseph, Ministre de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative, qui pourront prendre la parole tout à l'heure pour apporter des éclairages supplémentaires sur ce sujet, si besoin l'était.

Mesdames et Messieurs,

Comme vous le savez, depuis le 21 février 2022, certains enseignants et syndicats d'enseignants ont initié un mouvement

de grève caractérisé notamment, par l'arrêt de la dispense des cours, ainsi que l'organisation des manifestations publiques dans les établissements scolaires et dans quelques lieux publics.

Cette situation qui s'est propagée dans plusieurs localités de notre pays, a engendré des perturbations significatives dans le déroulement de l'année scolaire et des dysfonctionnements importants dans notre système éducatif.

Ce mouvement d'humeur des enseignants, était assorti d'un certain nombre de revendications dont les principales sont les suivantes :

- le paiement immédiat de la dette envers les enseignants soit 181 milliards représentant les frais de rappels, avancements, allocations familiales, et autres primes ;**
- la révision, l'amélioration et l'arrimage effectif des conditions de travail des enseignants, à leur statut particulier ;**
- l'indexation automatique des salaires des enseignants en fonction des fluctuations de notre économie ;**
- la revalorisation du salaire de base des enseignants à 280 000 Fcfa pour les cadres A2, et 250 000 Fcfa pour ceux de la catégorie A1 ;**
- la revalorisation de l'indemnité de logement à 100 000 Fcfa pour les cadres A2, et 75 000 Fcfa pour les cadres A1 ;**
- l'introduction de la prime d'eau et d'électricité, soit 10 000 Fcfa pour l'eau, et 30 000 Fcfa pour l'électricité ;**
- la revalorisation de la prime de recherche à 50 000 Fcfa ;**

- **la revalorisation de la prime de technicité à 30 000Fcfa ;**
- **l'automatisation des avancements ;**
- **l'introduction d'une prime de transport pour les enseignants en zones rurales ;**
- **l'introduction d'une prime de risque pour les enseignants affectés dans les zones d'insécurité et particulièrement difficiles, soit 50 000 Fcfa ;**
- **la suppression immédiate du système 2/3 et dès lors, le paiement total des salaires ;**
- **le paiement total des rappels de 2/3 et 1/3 sans prise en compte des taxes sur les rappels ;**
- **l'automatisation des paiements des avancements ;**
- **l'effectivité de la bourse mensuelle pour les élèves professeurs des Écoles Normales soit 80 000 Fcfa pour le second cycle et 50 000 Fcfa pour le premier cycle ;**
- **l'élaboration d'un profil de carrière clairement défini, s'agissant de la progression au sein du Ministère des Enseignements Secondaires ;**
- **l'automatisation tous les trois ans d'un cycle de formations continues pour les enseignants ;**
- **et enfin, le perfectionnement des enseignements et des outils didactiques au sein des écoles de formation.**

D'emblée, il y'a lieu de relever la légitimité de la plupart des revendications rappelées ci-dessus, et qui ont toujours fait l'objet de l'attention du Gouvernement, et en particulier du Chef de l'État

en personne, dont l'intérêt pour l'éducation des jeunes compatriotes a de tout temps été au premier rang de ses préoccupations.

C'est pourquoi, informé de la situation, le Président de la République a immédiatement prescrit l'ouverture d'un dialogue entre toutes les parties prenantes du secteur de l'éducation, sous l'égide de Monsieur le Premier Ministre Chef du Gouvernement, dans la perspective de rechercher le plus rapidement possible, des solutions appropriées et pérennes aux problèmes posés par les enseignants.

Il convient à cet effet, de se féliciter du bon déroulement de ces négociations qui, au demeurant ont encore démontré, toute la maturité de ces compatriotes, qui ont su faire montre de patriotisme et de responsabilité en privilégiant la voie du dialogue et en tournant le dos aux sirènes de l'instrumentalisation et du désordre.

Au total, à l'issue de ces négociations qui se sont tenues dans un esprit constructif, le Chef de l'État a prescrit les mesures ci-après :

Au plan financier,

- procéder au paiement, à partir du mois de mars 2022, du complément salarial mensuel à verser aux enseignants titulaires ou non des décrets d'intégration, qui ne perçoivent**

actuellement que les 2/3 de leur salaire et de l'indemnité de non logement due aux enseignants qui n'en perçoivent pas ;

- apurer, à compter du mois de mai 2022 et de manière progressive, en tenant compte de l'antériorité des promotions, les rappels relatifs à l'indemnité de non logement et au complément salarial dus aux enseignants ;**
- procéder au paiement échelonné à compter du mois de juin 2022, des rappels relatifs aux avancements des enseignants.**

Au plan administratif, le Chef de l'État a prescrit au Ministre de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative

- de systématiser la constitution des dossiers d'intégration des enseignants avant la fin de leur formation, par les intéressés et les institutions auxquelles ils sont affiliés ;**
- de veiller, en relation avec les Universités d'État compétentes, au dépôt systématique dans les délégations régionales ou dans les services centraux du MINFOPRA, le cas échéant, des dossiers des lauréats des Écoles Normales Supérieures, et des Écoles Normales Supérieures de l'Enseignement Technique.**
- de traiter en urgence les dossiers d'intégration déjà recensés au MINFOPRA et de faire le point exhaustif sur les dossiers d'intégration en instance au Ministère des Enseignements Secondaires et au Ministère de l'Éducation de Base ;**
- de procéder désormais, en relation avec le Ministère de l'Enseignement Supérieur, à l'organisation des concours**

d'entrée dans les Écoles Normales Supérieures, et des Écoles Normales Supérieures de l'Enseignement Technique, conformément à la réglementation en vigueur ;

- et enfin, de mettre en œuvre toutes les mesures concourant à la dématérialisation et à la simplification des procédures de traitement des dossiers d'intégration dans la Fonction Publique.**

Mesdames, Messieurs,

Malgré un contexte particulièrement difficile, le Gouvernement de la République est résolu à apporter des réponses appropriés aux revendications formulés par les enseignants.

A cet égard, le Gouvernement a décidé, dès le mois de mars 2022, et ce, jusqu'à la fin de cet exercice budgétaire, d'apurer le règlement de la dette due au non-paiement des indemnités de non logement, aux 5289 personnels du Ministère des Enseignements Secondaires, ainsi que celle liée à l'intégration partielle des 20 449 personnels de ce même département ministériel, pris en charge aux 2/3, pour un montant total de 17 milliards 600 millions de Fcfa, soit 1 milliard 759 millions par mois.

S'agissant des rappels induits par la mise en œuvre de ces deux mesures, le Gouvernement se propose de payer au courant de l'année en cours, et dès le mois de mai, 28 milliards de Fcfa. Le reliquat soit environ 31 milliards 900 millions de Fcfa, sera payé au courant de l'année 2023.

Telles sont Mesdames, Messieurs, les principales mesures prescrites par Monsieur le Président de la République à date, en réponse aux revendications exprimées par le corps enseignant concerné.

Il y'a tout lieu pensons-nous, de s'en féliciter tant il est indéniable qu'elles permettront d'améliorer le statut, la carrière, et les conditions de vie de celles et ceux qui forment la communauté éducative, et qui ont toute leur place dans notre société.

C'est aussi le lieu d'en appeler au patriotisme, au civisme et au sens de responsabilité des uns et des autres, afin qu'ils reprennent le chemin de l'école, conscients des nombreux défis auxquels notre pays est confronté, et du devoir qui incombe à tous les citoyens, d'œuvrer à la préservation de la paix sociale et à la stabilité de nos institutions.

Je vous remercie de votre bienveillante attention

MINISTRE DE LA COMMUNICATION

PORTE-PAROLE DU GOUVERNEMENT

S. E. M. René Emmanuel SADI